



ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection Pédagogique Régionale
Sciences et Techniques Industrielles

Inspection Pédagogique Régionale
de Sciences et Techniques Industrielles

Versailles, le 4 septembre 2023

Rectorat

3, boulevard de Lesseps

78017 Versailles Cedex

Tél : 01 30 83 40 42

Mél : ce.ipria4042@ac-versailles.fr

Les inspecteurs d'Académie, Inspecteurs
Pédagogiques Régionaux

de Sciences et Techniques Industrielles

à

Mesdames et Messieurs les professeur(.e.s) de
Sciences Industrielles de l'Ingénieur.

S/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements

LETTRE DE RENTRÉE DES IA-IPR – préambule commun

À Mesdames et Messieurs les professeurs et les conseillers principaux d'éducation

Nous espérons que vous abordez cette nouvelle année avec enthousiasme et énergie et nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux collègues qui entrent dans le métier et dans l'académie. Nous remercions les tuteurs, les mentors ainsi que chacun et chacune d'entre vous qui les accompagnez dès leur arrivée et facilitez leur prise de fonction dans les établissements.

De nouveaux enjeux nous attendent en cette rentrée; ils s'inscrivent dans le temps long des transformations profondes de notre école et nous engagent collectivement : plus que jamais, pour les accomplir, nous avons à cœur d'être unis pour l'école, dans l'ambition partagée de l'élévation du niveau général des élèves, de leur égal accès à la culture et aux savoirs, de la lutte contre toutes les formes d'assignations, du développement de l'esprit critique et de l'exercice de la citoyenneté, de l'obtention d'une orientation choisie et réussie, d'un climat scolaire apaisé, en vue de l'épanouissement, de la réussite et de l'accomplissement de tous nos élèves.

L'académie en mouvement

➤ Un nouveau Recteur

Monsieur Etienne Champion a été nommé [Recteur de l'académie de Versailles](#) en conseil des ministres le 13 juillet 2023, par décret du Président de la République.

En cette rentrée, Monsieur le Recteur nous invite, forts des avancées et des transformations réalisées ces dernières années, à continuer à œuvrer collectivement pour aller plus loin sur la voie de la réussite, de l'émancipation et du bien-être de la communauté éducative et de tous les élèves, quelle que soit leur origine géographique ou sociale.

➤ **CNR Éducation, « Notre école, faisons-la ensemble »**

Après une première année de mise en œuvre qui a permis de soutenir de façon très concrète, via le fonds d'innovation pédagogique, l'émergence et la mise en place de projets pédagogiques durables dans et pour les établissements, la démarche des concertations [Notre école, faisons-la ensemble](#) a vocation à se diffuser dans les territoires. Pour vous aider à construire en équipe les réponses pédagogiques au plus près des besoins de vos élèves, les équipes de suivi départementales et la [CARDIE](#) sont mobilisées au long cours à vos côtés, pour construire des transformations tangibles.

➤ **Célébrer l'esprit olympique et paralympique à l'École pendant toute l'année 2023-2024**

Cette année scolaire est l'occasion de faire vivre au cœur de l'École les valeurs du sport olympique et paralympique : engagement, excellence, égalité, respect, amitié, inclusion et partage. [Ouvrons grand les Jeux](#), car il y a là l'opportunité de favoriser la construction d'une citoyenneté active et engagée, sur la base des trois piliers *bouger, apprendre* et *découvrir*. Les jeux olympiques et paralympiques d'été se dérouleront en France respectivement du 26 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre 2024. Durant toute l'année scolaire 2023-2024, l'École est appelée à faire vivre à ses élèves toutes les dimensions du sport : physiques, culturelles, artistiques, citoyennes, patrimoniales.

Chaque discipline ou spécialité pourra ainsi porter une attention particulière à ces différentes dimensions à travers ses contenus d'enseignement et au-delà dans le cadre de l'héritage des JOP24. Des ressources seront à votre disposition sur tous les [sites des enseignements disciplinaires](#) pour soutenir votre démarche pédagogique.

L'inspection à vos côtés pour vous accompagner

➤ **Des enjeux partagés de réussite et de mixité sociale**

Les corps d'inspection sont pleinement engagés pour vous accompagner et soutenir votre mission éducative. La nouvelle [circulaire des missions des IA-IPR et des IEN](#) souligne l'importance de notre présence dans les classes et les établissements scolaires pour vous apporter une expertise didactique, pédagogique et éducative. Nous avons à cœur d'accompagner les parcours de chacun et chacune d'entre vous dans une logique de proximité et nous demeurons à votre écoute pour toute question relative aux programmes et leur mise en œuvre, aux certifications, aux examens et aux concours, mais aussi pour toute question transversale ou éducative, par exemple en matière de transmission, de respect et de faculté à faire vivre les principes et valeurs de la République au quotidien dans vos classes et dans vos établissements.

Notre priorité commune demeure la réussite de tous les élèves, en favorisant la mixité sociale et en élevant leur niveau académique. Pour atteindre ces objectifs, nous vous accompagnerons dans l'exploitation des évaluations internes, de différentes [études et statistiques](#), qu'il s'agisse des [évaluations nationales et des tests de positionnement \(de sixième, de quatrième et de seconde\)](#), des enquêtes internationales ou encore des résultats aux examens. Cette démarche nous donnera l'opportunité de réfléchir ensemble aux compétences mises en jeu, en vue de faciliter une orientation éclairée des élèves vers des parcours d'étude et des projets professionnels adaptés à leurs aptitudes et leurs aspirations.

En lycée, nous continuons à vous accompagner plus spécifiquement dans l'actualisation de vos projets d'évaluation [de l'établissement](#) et dans les implications qui découleront du réajustement du baccalauréat et de ses [modalités d'évaluation](#). Nous vous invitons à consulter régulièrement les sites académiques disciplinaires ou de spécialité, où figure une information institutionnelle actualisée en matière de programmes et d'examens, au plus près de la parution des notes de service ou des circulaires au [Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports](#).

➤ **Le cap des savoirs fondamentaux et la mise en œuvre d'une nouvelle sixième**

La priorité donnée aux savoirs fondamentaux est réaffirmée, sous le pilotage du conseil académique des savoirs fondamentaux et dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route académique pour les savoirs fondamentaux.

L'ambition majeure réside dans l'amélioration du niveau général et la réduction des inégalités de performances : il s'agit en premier lieu de garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves, de sécuriser le parcours scolaire entre l'école et le collège, de renforcer l'estime de soi, la motivation et la persévérance des élèves. Quatre focales y revêtent une place singulière : le plan maternelle, le plan mathématiques, [l'éducation prioritaire](#) et la nouvelle sixième.

La mise en œuvre de la nouvelle sixième s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées à l'école primaire, pour permettre à chaque élève de maîtriser les savoirs fondamentaux indispensables à la suite de sa scolarité. Elle prévoit notamment de faciliter l'entrée des élèves au collège par l'intervention possible de professeurs des écoles avec qui nous vous invitons à collaborer étroitement, en particulier pour la mise en place de l'heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques, et autour des compétences interdisciplinaires liées aux savoirs fondamentaux. Devoirs faits, pour lequel vous trouverez des [pistes académiques dédiées](#), est rendu obligatoire dans la nouvelle sixième, afin de réduire les inégalités devant les apprentissages et de permettre aux nouveaux collégiens d'acquérir une autonomie dans le travail personnel.

De nombreuses et riches ressources nationales et académiques vous aident à bâtir cette [classe de sixième au plus près des besoins des élèves](#). Dans la lignée des webinaires de mai et juin 2023, les IA-IPR se mobilisent en cette rentrée au sein des réunions d'équipe, de bassins et des cellules départementales dédiées, pour répondre à vos questions et vous offrir des pistes de travail et de mise en œuvre adaptées et fructueuses au cycle 3 et au cycle 4.

➤ **Assurer la continuité pédagogique**

Ce début d'année scolaire est aussi marqué par la construction des plans de [remplacement](#) de courte durée spécifiques à chaque établissement. L'objectif est de créer une solution souple et efficace pour garantir la continuité de l'enseignement, en tenant le cap des ambitions pédagogiques et éducatives qui fédèrent le projet d'établissement. Les corps d'inspection accompagnent les établissements et leurs équipes, pour viser une mise en œuvre pertinente et adaptée de la continuité pédagogique, en fonction des contextes et des objectifs d'apprentissage, tout en mettant à disposition des ressources pédagogiques accessibles sur l'ensemble des sites des enseignements disciplinaires.

➤ **Se former pleinement et différemment**

Depuis 2022, la transformation de la formation continue s'opère via [l'EAFC](#) pour répondre avec plus de cohérence et de proximité aux besoins et aux attentes des personnels formés. À partir de la rentrée 2023, afin d'offrir une souplesse d'organisation et de répondre à l'objectif de continuité pédagogique, les modalités de la formation continue évoluent : renforcement de l'offre de formation hybride et des formations de proximité, mise en place de parcours de formation reposant sur une série de modules plus courts et répartis sur l'ensemble de l'année scolaire, dont des [modules de formation hors temps scolaire](#). La transformation est complexe dans son organisation et ses enjeux, et nous nous emploierons à vous conseiller et vous accompagner au mieux, collectivement ou individuellement, dans la construction de votre parcours de formation.

Nos élèves et leurs parcours

➤ **L'éducation artistique et culturelle vectrice d'émancipation**

Champ privilégié d'expression, d'appréhension du sensible et de compréhension du monde contemporain, l'éducation artistique et culturelle, dans l'ambition de sa généralisation, s'affirme comme levier de réussite des élèves. Pour y répondre, [les dispositifs impulsés par l'académie](#), Projet Artistique et Culturel en Territoire Educatif, Programmes d'excellences et dispositifs nationaux sont proposés à l'ensemble des équipes pédagogiques. Chaque établissement doit notamment s'appuyer sur la dotation [Pass Culture](#) étendue en cette rentrée de la sixième à la terminale pour mettre en œuvre des projets pédagogiques partenariaux de qualité.

➤ **Découvrir les métiers à partir de la classe de cinquième et développer les compétences à s'orienter**

La [découverte des métiers](#) est introduite dès la classe de cinquième : elle a pour objectif de faire découvrir aux élèves un panel élargi de métiers et plus largement de développer leurs compétences à s'orienter tout au long du cycle 4. Dans ce contexte, une [sitographie académique](#) et le [site de l'Onisep](#) vous proposent de nombreuses ressources. Outre la mise en place de temps d'expériences des élèves avec le monde professionnel, nous vous incitons aussi à développer leurs compétences à s'orienter dans le cadre de vos séquences pédagogiques disciplinaires, et dans la mise en œuvre de projets disciplinaires et interdisciplinaires liés aux parcours éducatifs et aux métiers de demain.

➤ **Engagement, valeurs et citoyenneté**

Les [concours mémoriels et civiques](#), les rendez-vous qui marquent l'année 2023-2024 ([année de la physique](#), JOP 24, 80ème anniversaire du débarquement...), sont autant d'occasions d'engager les élèves dans une démarche de projet émancipatrice, favorable au développement de l'esprit critique. C'est l'occasion d'incarner dans les classes, au sein des enseignements et dans la relation pédagogique quotidienne la transmission et le partage des valeurs de la République. La nouvelle [labellisation "classes engagées" et "lycées engagés"](#) vient accompagner et valoriser cette dynamique d'une [citoyenneté en actes](#).

Dans le cadre de la [prévention de la violence en milieu scolaire](#), le programme pHARe est étendu cette année à l'ensemble des écoles et des collèges et concernera aussi les lycées. Deux temps forts peuvent être l'occasion de mobiliser vos élèves et de les sensibiliser aux phénomènes de harcèlement : [la Journée nationale de lutte contre le harcèlement](#), prévue le 9 novembre prochain, et le concours annuel du [Prix Non au harcèlement](#).

Les projets d'[éducation au développement durable](#) et le dynamisme des éco-délégués portent aussi une dynamique citoyenne essentielle dans le cadre de la transition écologique ; le [site académique de l'éducation au développement durable](#) vous offre un appui précieux pour vous y inscrire.

Toutes vos actions en faveur de [l'égalité entre les filles et les garçons](#) encouragent la construction d'un climat scolaire apaisé et contribuent à une culture de l'égalité, de la mixité et du respect mutuel, que le [Plan II, Elle, On](#), dans son engagement déterminant contre les violences sexistes et sexuelles, rappelle comme essentielle à l'épanouissement, l'orientation choisie et la réussite de nos élèves.

Au regard de ces fortes ambitions et de ces enjeux pour nous toutes et tous déterminants, les inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux vous renouvellent leur volonté d'être à votre écoute et à vos côtés. Nous nous réjouissons par avance de nos démarches concertées, dans l'objectif de suivre et de faciliter vos projets et vos expérimentations pédagogiques.

Soyez assurés, chères et chers professeurs et conseillers principaux d'éducation, de toute la considération et la gratitude que suscitent votre travail et votre engagement.

LETTRE DE RENTRÉE DES IA-IPR – Groupe STI

Chers enseignants,

Le groupe STI de l'académie de Versailles souhaite chaleureusement la bienvenue à tous les enseignants de Sciences Industrielles de l'Ingénieur (SII) nouvellement affectés dans l'académie. Nous espérons que vous avez tous passé des vacances reposantes et que vous êtes prêts à relever de nouveaux défis pédagogiques.

Nous aimerions débiter cette lettre en rappelant l'objectif prioritaire du groupe STI : promouvoir les sciences industrielles de l'ingénieur dès le cycle 3 et jusqu'au niveau ingénieur en passant par tous les enseignements SII :

- la technologie au cycle 4 en collège,
- l'option « sciences de l'ingénieur, création et innovation technologique » (SI-CIT) en seconde générale et technologique,
- la voie technologique « sciences et technologie de l'industrie et du développement durable » (STI2D),
- la spécialité « sciences de l'Ingénieur » (SI) au lycée général,
- les sections de techniciens supérieurs (STS) industriels,
- les sciences de l'ingénieur en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE),
- les bachelors universitaires de technologie (BUT).

Plus que jamais, nous nous efforçons d'améliorer l'attractivité de ces filières et de promouvoir nos formations auprès des élèves. Toute initiative locale qui permet de faire vivre la liaison collège-lycée et de faire découvrir nos formations aux collégiens est encouragée.

Par exemple, les options SI et CIT en classe de seconde sont des dispositifs qui permettent de travailler le continuum collège-lycée. Ces deux enseignements s'inscrivent dans la continuité des programmes de Technologie. Ils peuvent être proposés à travers un menu unique « SI » qui met en œuvre le processus de conception du produit nécessitant la validation de solutions technologiques. Cet enseignement a pour vocation de faire découvrir au plus grand nombre d'élèves les démarches d'ingénierie. Un kit d'activités à destination des élèves de 3^{ème} et de seconde vous est proposé sur le site académique (<https://sti.ac-versailles.fr/A-la-decouverte-de-la-STI2D>). Il vous permettra de promouvoir la voie technologique STI2D à travers une démarche active de découverte des modalités d'enseignement et contenus de formation.

Les évolutions en collège

Nous tenons à vous informer des récentes évolutions qui s'opèrent au sein du cycle 3 au collège. Un nouveau programme a été introduit (https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel-101_annexe_ok.pdf), il conforte l'enseignement de la technologie au niveau des classes de CM1 et CM2 avec des attendus de fin de cours moyen. Il est à noter, toutefois, que la technologie n'est plus un enseignement de la classe de sixième.

Le cycle 4 au collège connaîtra également des changements significatifs. Un nouveau programme sera mis en œuvre à la rentrée scolaire 2024 (programme en cours de validation). Le groupe STI s'engage à fournir un accompagnement adéquat aux enseignants grâce à un plan de formation tout au long de l'année scolaire 2023-2024. Nous prévoyons également d'étudier des évolutions des laboratoires en collaboration avec les collectivités territoriales. Par ailleurs, les animations de bassin de technologie sont reconduites et permettront la mutualisation de ressources.

Les évolutions en lycée

En ce qui concerne les évolutions du baccalauréat, nous tenons à vous informer des changements à venir : les épreuves écrites de spécialité auront lieu au mois de juin, et le grand oral devrait subir des évolutions tant au niveau horaire que de contenu.

Par ailleurs, nous souhaitons mettre en lumière les changements passionnants dans le domaine des BTS industriels. Le BTS « systèmes numériques » (SN options IR et EC) a été rénové et rebaptisé CIEL (Cybersécurité, Informatique, réseau Électronique). Un séminaire académique a déjà eu lieu, et un séminaire interacadémique est en préparation pour une mise en application du nouveau référentiel dès cette rentrée. Vous trouverez le lien vers le référentiel et les repères pour la formation sur notre site académique.

Le BTS « maintenance des systèmes » (MS) connaît également quelques modifications, notamment l'ouverture d'une nouvelle option (systèmes ascenseurs et élévateurs SAE) et l'harmonisation des épreuves entre les quatre options. Pour le BTS « travaux publics » (TP), un nouveau référentiel sera mis en application dès cette rentrée scolaire, et un séminaire interacadémique est prévu dans le courant de l'année.

Pour plus d'informations sur les référentiels des BTS industriels, nous vous invitons à consulter le lien suivant : <https://eduscol.education.fr/sti/formations/formations/bts>

2024, année olympique et paralympique

L'année 2024 sera fortement marquée par les Jeux Olympiques d'été 2024 de Paris. L'académie est fortement engagée dans la promotion de cet évènement d'ampleur. Nous encourageons fortement la contextualisation des séquences pédagogiques sur le thème des jeux olympiques et paralympiques et ainsi que tous les projets interdisciplinaires sur ce thème d'actualité.

Il est à noter que le thème des Olympiades de Sciences de l'Ingénieur choisi cette année est "l'ingénierie au service du sport" afin marquer le lien avec les JOP 2024.

Les équipes académiques Sciences et Techniques Industrielles

Le groupe des IA-IPR Sciences et Techniques Industrielles compte cinq inspecteurs : Stéphane BOUYÉ, Gilles CAYOL, Éric DEPUSSAY, Philippe GUERRET, Luc PRINCE.

Chaque IA-IPR est référent Technologie de plusieurs bassins pour les collèges et référent SII en lycée. Ces répartitions sont consultables dans la rubrique « Actualités\inspecteurs » du site <https://sti.ac-versailles.fr/>.

Huit professeurs chargés de mission et deux professeurs formateurs académiques travaillent aux côtés des inspecteurs :

- Quatre professeurs Chargés de Mission d'Inspection (CMI) sont rattachés au groupe STI pour l'animation de la Technologie, le recrutement et l'accompagnement des professeurs contractuels : Michel BENCUN, Catherine BOIZARD, Alain CONTESSE, Grégory MARTINEZ.
- Quatre professeurs Chargés de Mission d'Inspection participent à l'animation de la spécialité « Sciences de l'ingénieur » et de la voie technologique STI2D ainsi qu'à l'accompagnement des professeurs contractuels affectés en lycée : Viviane DELPERDANGE, Pierre EYQUEM, Mustapha KOURKZI, Damien SAUNIER.
- Deux Professeurs Formateurs Académiques Réseau des Tuteurs (FA RT) sont en charge, en collaboration avec l'INSPÉ, de l'accompagnement des professeurs stagiaires et de leurs tuteurs : Alain CONTESSE et Julien SACARRERE.

Le groupe IA-IPR STI propose également, à la disposition des professeurs de Technologie, un réseau de professeurs ressources départementaux et des animateurs de centres de ressources.

Professeurs Ressources Départementaux pour la Technologie (PRD) :

- 78 – Yohann FERIE
- 91 – Cédric BLIN
- 92 – Christophe ALASSEUR
- 95 – Christophe EGELS

Professeurs animateurs des Centres de Ressources pour la Technologie (CRT) :

- CRT (Sud) – Christophe ALASSEUR
- CRT (Nord) – Bertrand LEONARD

Vous pouvez consulter la carte qui regroupe toutes ces informations géolocalisées : <http://acver.fr/cartetechno>

Formation et accompagnement des professeurs

L'Ecole Académique de la Formation Continue (EAFC) fait partie de l'un des engagements du Grenelle de l'éducation au printemps 2021. Elle a pour finalité de permettre à chacun de participer à la construction de son parcours de formation. Le Plan Académique de Formation (PAF) est réorganisé dans le cadre de l'EAFC. Les dispositifs sont désormais organisés en cycles, thématiques, parcours et modules. SOFIA-FMO est l'application qui permet la mise en œuvre des formations. Le portail EAFC est le guichet unique pour tous les personnels de l'académie. Il permet l'accès :

- aux formations individuelles ;
- aux formations collectives : FIL, formation bassins, ... ;
- aux parcours en auto-formation.

Les inscriptions se font au fil de l'eau en deux étapes :

- l'abonnement : le personnel de l'académie indique son intérêt pour une formation ;
- la pré-inscription : le personnel confirme sa candidature à l'ouverture de la formation.

Vous trouverez des informations complémentaires sur les formations SII sur le portail de l'EAFC :

- pour le lycée : <https://www.ac-versailles.fr/cy2-b-sciences-techniques-industrielles-lplt-127013>
- pour le collège : <https://www.ac-versailles.fr/cy2-b-technologie-127028>

Par ailleurs, pour le lycée, une plaquette d'information contenant les formations pour cette année scolaire et les liens directs vers la fiche de pré-inscription sera communiquée aux DDFPT.

Nous vous encourageons vivement à consulter l'offre de formation mise à votre disposition notamment en Sciences Industrielles de l'Ingénieur et à vous approprier cet outil pour en faire un vecteur de développement professionnel.

À ce jour à destination des professeurs de technologie, les Centres de Ressource pour la Technologie (CRT) Nord et SUD seront ouverts selon un calendrier publié sur le site Internet STI.

- CRT NORD – Lycée Galilée – Cergy (95)
- CRT SUD – Collège Furet – Antony (92)

Enfin, le dispositif d'accompagnement des professeurs contractuels est reconduit. Tout professeur nouvellement recruté bénéficiera d'un tutorat mis en place par le chef d'établissement. Par ailleurs :

- les professeurs affectés en collège seront conviés à six journées de formation ;
- les professeurs affectés en lycée seront conviés à une action de formation à la construction de séquence pédagogique de 3 journées en présentiel.

Formations prépa concours

Les formations prépa CAPET et prépa Agreg sont reconduites. Les inscriptions se font en fin d'année scolaire. N'hésitez pas à informer votre IA-IPR référent de vos intentions. Les places sont limitées et nous devons examiner chaque candidature avec attention.

En conclusion, nous sommes ravis de vous accompagner dans cette année scolaire riche en nouveautés et en opportunités. Le site académique STI reste votre portail d'accès à toutes les informations et ressources pour l'enseignement de la Technologie et des sciences de l'ingénieur (<https://sti.ac-versailles.fr>).

Nous vous encourageons également à visiter régulièrement le site EDUSCOL, où de nombreuses ressources sont accessibles pour enrichir votre enseignement (<https://eduscol.education.fr/sti>).

Tout au long de cette année, nous serons à vos côtés pour soutenir vos efforts et vos initiatives. Nous vous souhaitons une excellente année scolaire 2023-2024 et nous sommes impatients de vous rencontrer.

Le groupe STI :
Stéphane BOUYÉ,
Gilles CAYOL,
Éric DEPUSSAY,
Philippe GUERRET,
Luc PRINCE.